

Robert CHAPUIS
Cyril ENAULT
Valérie FACCHINETTI-
MANNONE
Jean-Louis MAIGROT
Patrick MILLE
Emmanuelle RENAUD

Laboratoire Théma-
CNRS, Université de
Bourgogne

RÉSUMÉ

La diffusion de la périurbanisation dans l'aire urbaine dijonnaise s'est opérée selon des modalités variables dans le temps et dans l'espace. Il en résulte de fortes différenciations spatiales dont certaines peuvent être ramenées à des modèles généraux, ainsi la structure auréolaire observée à travers les dynamiques démographiques est largement déterminée par les temps d'accès au centre. D'autres disparités tiennent davantage à des facteurs locaux : diversité des milieux physiques, inégale résistance de l'agriculture face à la pression urbaine, proximité de pôles secondaires qui constituent autant de points d'ancrage de la périurbanisation. Ces derniers, soumis à l'attraction de l'agglomération, sont, quelle que soit leur situation, fragilisés par l'accroissement de la polarisation dijonnaise et la progression de l'aire urbaine.

MOTS CLÉS

Périurbanisation, démographie, accessibilité, pôle, services, emploi, Dijon.

ABSTRACT

The diffusion of periurbanisation in the urban areas of Dijon has varied in both space and time. This has resulted in important spatial contrasts which in part can be related to general models of urban development. Thus, the aureoled structure displayed by demographic trends is largely explained by access times to the centre. Other disparities relate more to local factors : the diversity of physical environments, the differential way in which

Les modalités de la périurbanisation dijonnaise

L'aire urbaine¹ dijonnaise, composée de 168 communes (délimitation 1990) a été affectée par un intense processus de périurbanisation marqué par un accroissement démographique des communes rurales périphériques et une extension du bâti sous forme essentiellement pavillonnaire. Les facteurs généraux de la périurbanisation étant maintenant bien connus (élévation du niveau de vie de la population, généralisation de la motorisation, coût du foncier inférieur à celui de la ville, désir de maison individuelle, goût retrouvé pour les aménités paysagères rurales), nous avons choisi d'analyser, à partir du cas dijonnais, les différenciations locales de la périurbanisation. L'objectif est d'identifier les déterminants des disparités observées et de montrer comment ces facteurs de différenciation, communs à la plupart des aires urbaines, influencent la structure et les dynamiques de l'espace périurbain dijonnais.

L'analyse des dynamiques démographiques et de l'extension du bâti dans l'aire urbaine dijonnaise depuis les années 1960 montre que la diffusion spatiale de la périurbanisation s'est opérée suivant une logique auréolaire, largement guidée cependant par les voies de communication routières. Cette structure générale souligne le rôle joué par la distance au centre dans le processus d'étalement urbain. Si l'inégale accessibilité des lieux explique une grande partie des différenciations observées dans l'intensité du processus de périurbanisation, d'autres facteurs interviennent. La périurbanisation affecte en effet un espace rural qui lui préexiste et dont les caractéristiques propres (milieu naturel, activité agricole, présence de petites villes) modifient les modalités du processus. Les pôles de proximité², concentrations secondaires de services et d'emplois, constituent notamment des points d'ancrage dans le fonctionnement du territoire périurbain. Ces pôles périphériques, soumis à l'attraction de l'agglomération³ dijonnaise, occupent des situations diverses. Certains sont inclus dans l'aire urbaine et participent pleinement au processus de périurbanisation. D'autres, situés en limite externe de l'aire urbaine, jouissent encore d'une relative autonomie, mais cette dernière est de plus en plus limitée par la polarisation croissante de Dijon.

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET MORPHOLOGIQUES DE L'ARE URBAINE DIJONNAISE

L'analyse de la répartition des densités en 1999 (fig. 1) et du taux de variation annuel de la population de 1962 à 1999 (fig. 2) montre que l'évolution de l'aire urbaine dijonnaise obéit à une double logique d'organisation.

La confrontation des deux cartes montre tout d'abord que l'organisation de l'aire urbaine est

marquée par un profond clivage est-ouest. Les communes occidentales des plateaux et de l'arrière-Côte comptent pour la majeure partie d'entre elles moins de 20 h/km² et ont enregistré une croissance démographique plus modérée (pour les plus occidentales notamment), alors que les communes de la plaine orientale affichent des densités supérieures à 50 h/km² et ont connu une croissance démographique plus soutenue et spatialement plus homogène.

A cette discontinuité Est/Ouest, qui tend toutefois à s'estomper depuis 1975 sous l'effet d'une large diffusion spatiale du processus de périurbanisation, se superpose un gradient centre/périphérie structuré par les principaux axes de communication qui fixent des densités de population plus élevées. L'évolution démographique de l'aire urbaine dessine ainsi une organisation auréolaire : autour de la ville centre, dont la croissance est inférieure à 0,5 % par an de 1962 à 1999, s'individualise une première couronne de communes, décalée vers l'est, dont la croissance annuelle dépasse 1,5 %, puis une deuxième couronne dont la progression démographique a été plus modérée. Ce gradient s'interrompt localement ; ainsi au sud de l'aire urbaine, les communes jalonnant la Côte se distinguent par une croissance annuelle inférieure à 1,5 % par an.

Cette évolution globale reflète des dynamiques démographiques spatialement et temporellement contrastées. L'évolution démographique des différentes périodes intercensitaires depuis 1962 a été représentée sous la forme d'un modèle (fig. 3) synthétisant les dynamiques du taux de variation annuel et des soldes migratoire et naturel.

Pour évaluer la dimension territoriale de l'expansion périurbaine, nous avons choisi de mesurer l'accroissement de la surface des sols bâtis entre 1960 et 1999 (fig. 4)⁴ ; la méthode utilisée et l'indicateur retenu ne permettent cependant pas d'appréhender la densification du bâti au sein des zones construites en 1960 et ne nous informent pas sur la nature des extensions observées entre 1960 et 1999. Toutefois la figure 4, confrontée aux évolutions démographiques communales, permet de distinguer trois modalités de périurbanisation.

Une évolution contrastée au sein de l'agglomération

Au centre de l'aire urbaine, l'agglomération dijonnaise, très densément occupée (fig. 1), se caractérise par des rythmes d'évolution contrastés. Après une phase de forte croissance, la ville centre enregistre à partir de 1968 un solde migratoire négatif ; seul un bilan naturel demeuré positif lui permet de maintenir une croissance

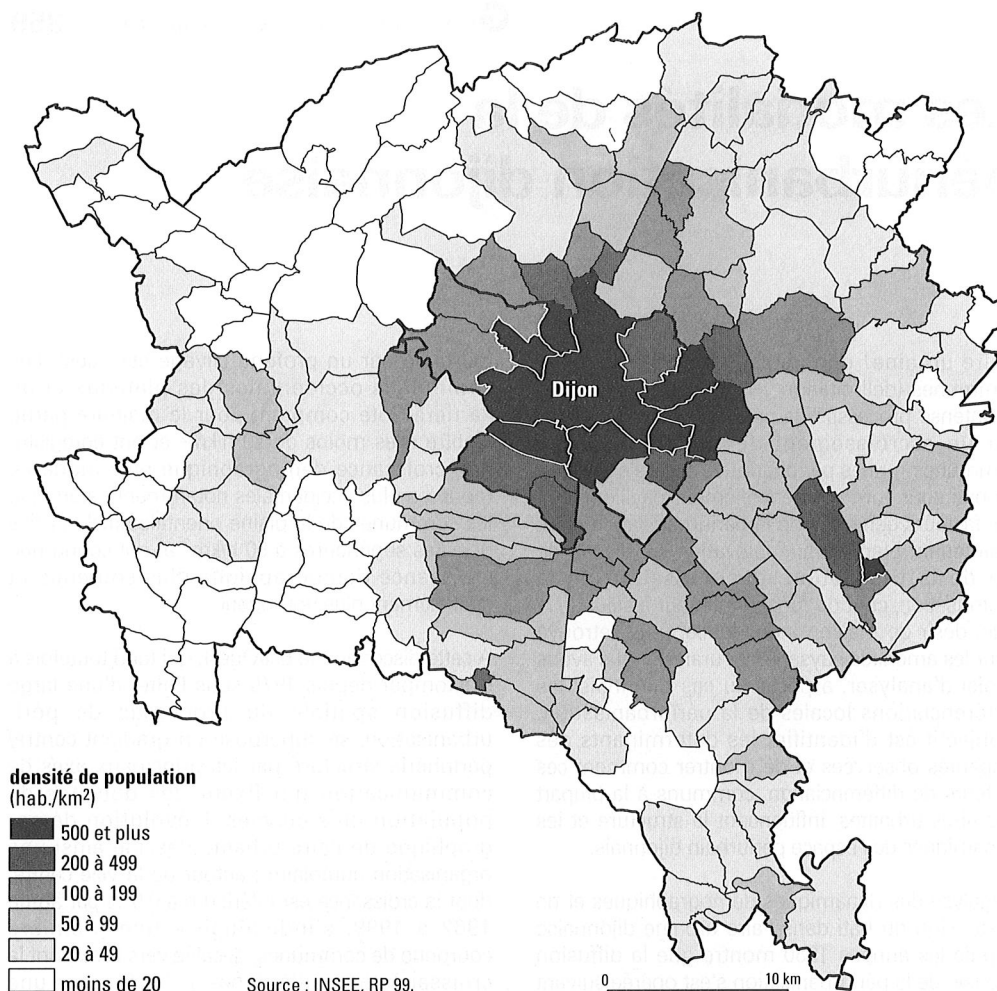


Figure 1 : La répartition de la population de l'aire urbaine en 1999

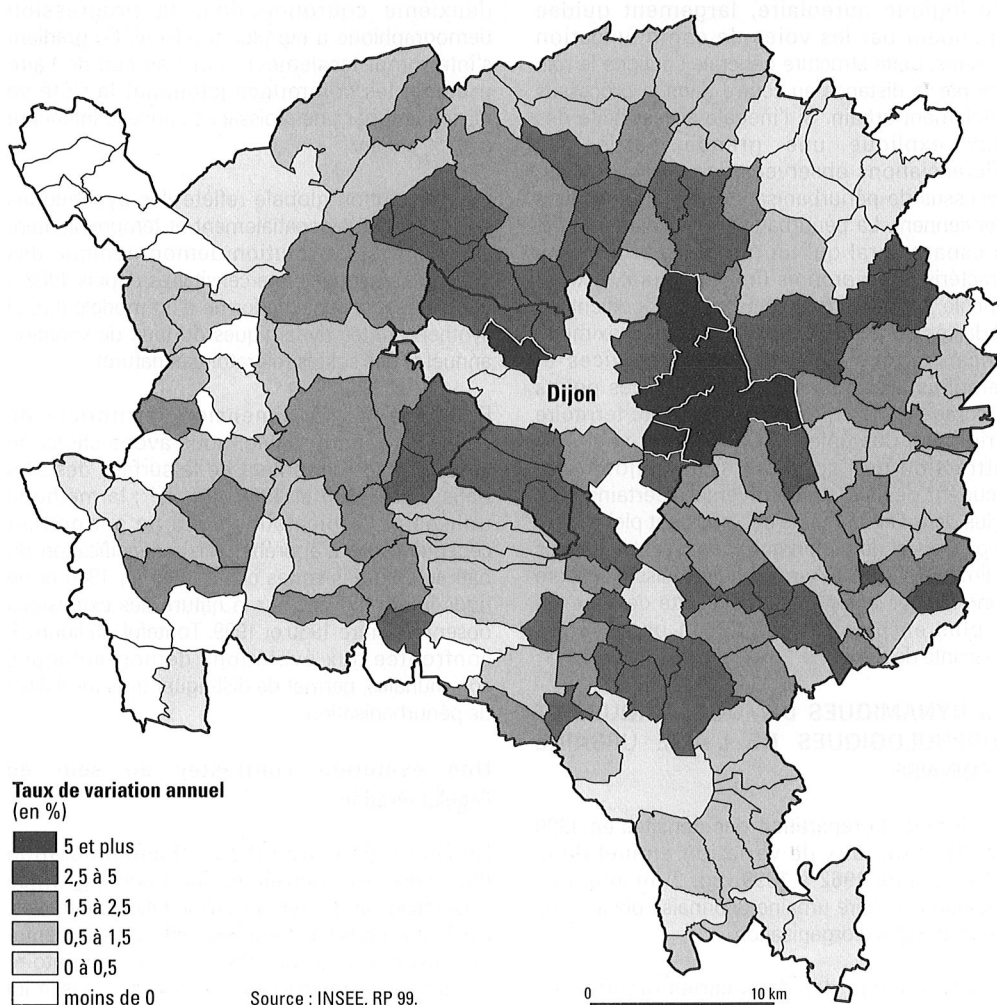
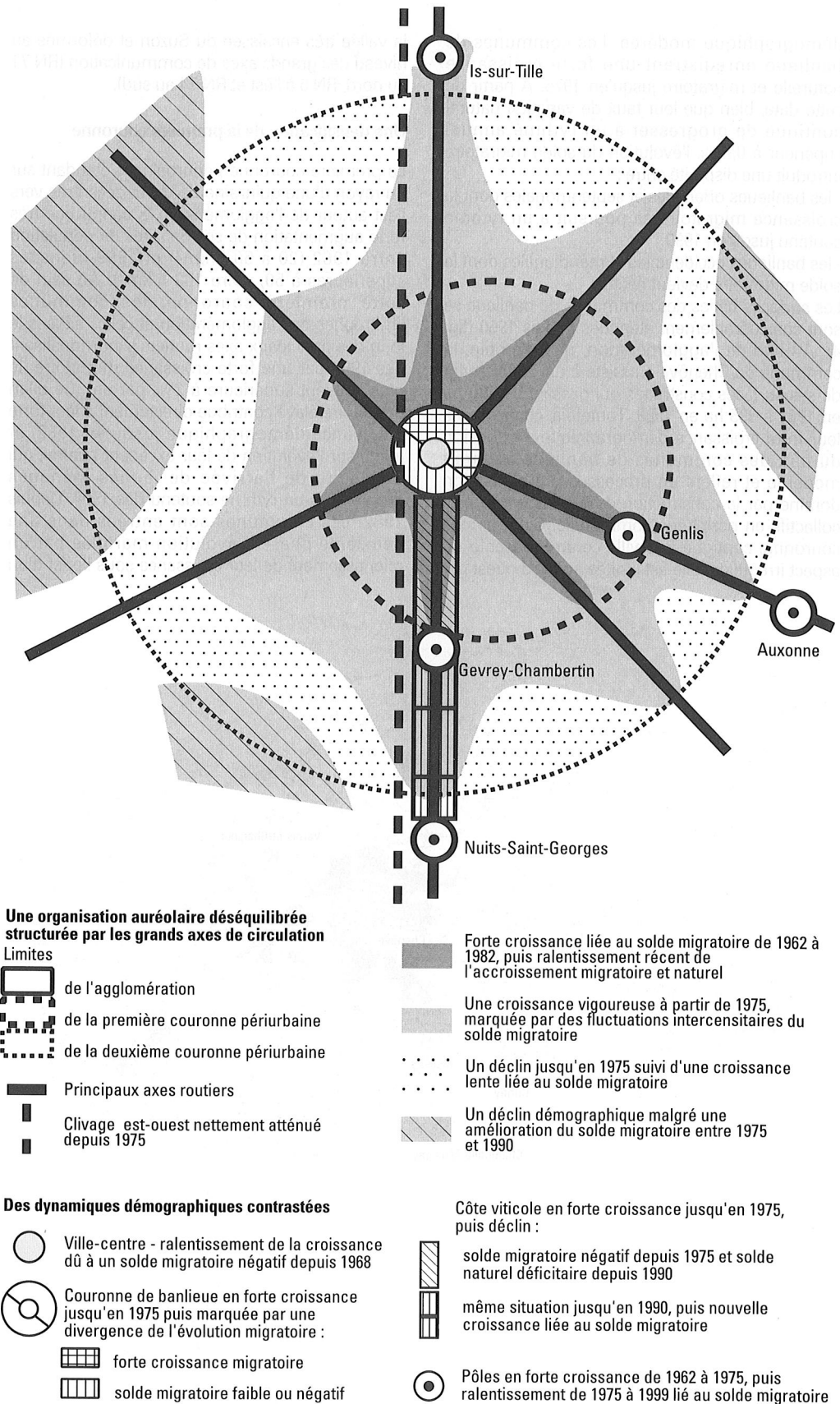


Figure 2 : L'évolution démographique de l'aire urbaine de 1962 à 1999

agriculture has resisted the pressures of urban development and the proximity to secondary centres which act as anchorage points for periurban growth. These centres, however, given the attraction exerted by Dijon and irrespective of their situation, experience different pressures linked to the forces of polarisation and to the extension of the urban area.

KEY WORDS
Périurbanisation, démography, accessibility, polarisation, services, employment, Dijon.

Figure 3 : Les dynamiques démographiques de l'aire urbaine dijonnaise



démographique modérée. Les communes de banlieue enregistrent une forte croissance naturelle et migratoire jusqu'en 1975. A partir de cette date, bien que leur taux de variation naturel continue de progresser à un rythme annuel supérieur à 0,5 %, l'évolution du solde migratoire introduit une disparité entre :

- les banlieues orientales et septentrionales dont la croissance migratoire se poursuit à un rythme soutenu jusqu'en 1990,
- les banlieues occidentales et méridionales dont le solde migratoire devient négatif.

Les surfaces bâties des communes de banlieue se sont considérablement étendues depuis 1960 (fig. 4). Au sud de l'agglomération, par exemple, la commune de Chenôve a assisté à un doublement de ses surfaces construites qui passent de 195 ha en 1962 à 395 ha en 1999. Toutefois, confrontée à leur forte croissance démographique, l'extension du bâti des communes de banlieue apparaît modérée et reflète un processus d'urbanisation dominé par la construction de grands ensembles collectifs en périphérie communale. Cette proche couronne, contigüe à la ville centre, présente un aspect irrégulier : elle est limitée au nord-ouest par

la vallée très encaissée du Suzon et déformée au niveau des grands axes de communication (RN 71 au nord, RN 5 à l'est et RN 74 au sud).

Une densification de la première couronne

La première couronne périurbaine, s'étendant sur un rayon d'une quinzaine de km et décentrée vers l'est autour de l'agglomération, a connu une très forte augmentation de ses densités de population entre 1962 (20 à 50 h/km²) et 1999 (densités supérieures à 50, voire 100 h/km²). Au sein de cette première couronne, les communes limitrophes de l'agglomération et celles situées le long des principaux axes routiers s'individualisent dès 1968 par une forte croissance migratoire (le plus souvent supérieure à 2 % par an). Ce bilan migratoire élevé contribue directement à leur forte croissance démographique jusqu'en 1982, et influe sur l'évolution de leur excédent naturel, qui à la suite de l'arrivée de jeunes ménages progresse à un rythme soutenu dès 1968. Depuis 1982, ces communes sont entrées dans une deuxième phase d'évolution marquée par un ralentissement de leur croissance sous l'effet d'un

1 - Selon le zonage en aires urbaines de l'INSEE, l'aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine offrant au moins 5000 emplois) et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans des communes attirées par celui-ci.

2 - Ont été retenus comme pôles les petites villes de la périphérie dijonnaise offrant de 2000 à 5000 emplois.

3 - Unité urbaine composée de la ville-centre et des communes de banlieue contigües à cette dernière (l'agglomération correspond ici au pôle urbain dijonnais).

4 - La carte obtenue résulte de la fusion, par l'intermédiaire d'un logiciel SIG (Alliance), de deux couches d'informations correspondant à l'emprise territoriale du bâti des communes en 1960 et 1999.

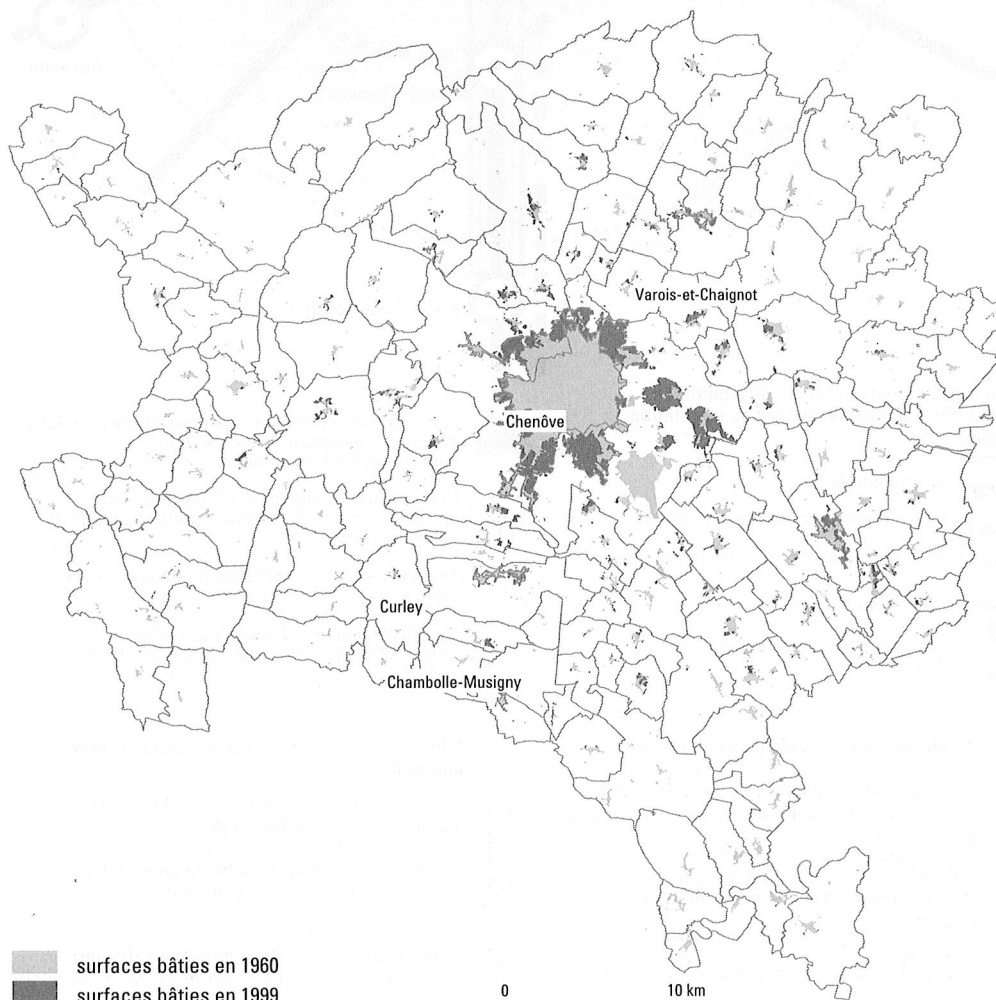


Figure 4 : L'évolution des zones bâties des communes de l'aire urbaine dijonnaise 1960-1999

tassement de leur accroissement naturel, lié au vieillissement des populations issues de la première vague de périurbanisation, et d'un très net ralentissement, voire d'une inversion, de leur solde migratoire.

Les communes de la première couronne situées à l'écart des grands axes ont, quant à elles, enregistré une croissance plus tardive, mais tout aussi vigoureuse, liée à un solde migratoire élevé de 1968 à 1982 et relayée par un excédent naturel compris entre 0 et 0,5 % par an. Malgré un très net ralentissement de leur croissance migratoire au cours des années 1980, ces communes enregistrent un nouvel afflux de population à partir de 1990 et poursuivent ainsi leur croissance.

Au sud de l'agglomération, les communes jalonnant la Côte viticole présentent des dynamiques démographiques spécifiques. De 1962 à 1975, leur croissance migratoire et naturelle est importante bien que légèrement inférieure à celle des autres communes de la première couronne périurbaine. Puis, elles entrent dans une phase de déclin : leur solde migratoire devient négatif dès 1975 et elles présentent un bilan naturel déficitaire à partir de 1990.

Au sein de cette première couronne périurbaine, la croissance de la population s'accompagne d'une extension immobilière notable, reflet d'une urbanisation sous la forme de lotissements pavillonnaires. Cette politique de lotissement a concerné dans un premier temps les communes périurbaines les plus proches de Dijon, puis à partir des années 1980, les communes situées le long des grandes radiales routières. Varois-et-Chaignot, située au nord à moins de 10 km du centre de l'agglomération, est représentative de ce type d'évolution. De 1962 à 1999, sa population s'est accrue de 512 % et la superficie du bâti, dominé ici par les lotissements de maisons individuelles, a progressé de 167 %. Au sud, les communes de la Côte viticole ont connu une évolution plus modérée de leur surface bâtie. Ces extensions se sont réalisées dans la plaine, à l'écart du vignoble, sans continuité avec le noyau villageois.

Une concentration accrue le long des axes dans la deuxième couronne

L'évolution démographique de la deuxième couronne est plus disparate et largement structurée par les grands axes de circulation. Les routes guident la diffusion de l'augmentation des densités. Les communes situées le long des grandes radiales ont connu des dynamiques démographiques similaires à celles des communes "interstitielles" de la première couronne périurbaine. Leur croissance, timide à partir de 1968, s'accélère brusquement en 1975 sous l'effet conjugué d'un fort accroissement

migratoire (supérieur à 3 % par an) et d'une nette amélioration de leur bilan naturel (compris entre 0,5 % et 1 % par an). Après un ralentissement de leur accroissement migratoire au cours des années 1980, elles renouent dans les années 1990 avec une forte croissance qui n'atteint toutefois pas les rythmes enregistrés dans les années 1970. Ce processus récent de concentration le long des axes est plus marqué à l'est qu'à l'ouest où la croissance est spatialement plus homogène. Ces communes ont été les principales bénéficiaires du plafonnement et du renchérissement de l'offre foncière et immobilière de la première couronne périurbaine, l'éloignement de l'agglomération se compensant par une concentration accrue le long des grands axes.

Les communes de la Côte viticole présentent, comme en première couronne, une dynamique particulière au sein de la deuxième couronne. Marquées par un fort déficit migratoire jusqu'en 1990, elles stagnent ou se dépeuplent, puis renouent à partir de 1990 avec un fort accroissement migratoire compensant les pertes liées à un solde naturel déficitaire.

Les communes de cette deuxième couronne situées à l'écart des principales routes, peu densément occupées, ont enregistré une évolution plus contrastée. Très durement affectées par l'exode rural, elles perdent de la population par solde migratoire et mouvement naturel conjugués jusqu'en 1975. Puis, intégrées dans le processus de périurbanisation, elles assistent à un renversement de leur dynamique migratoire en 1975 et naturel à partir de 1982. Leur croissance démographique reste toutefois lente et la période récente est marquée par un déclin démographique des plus éloignées de Dijon, dont l'accroissement migratoire ne s'est pas poursuivi.

Enfin, les communes situées aux marges de l'aire urbaine et à l'écart des grands axes de circulation n'ont cessé de se dépeupler depuis les années 1960. Vidées par l'exode rural, ces communes enregistrent une légère croissance migratoire à partir de 1975 mais continuent de perdre de la population par déficit naturel. Ces communes périphériques, davantage représentées à l'ouest qu'à l'est, ont connu une nouvelle dégradation de leur situation démographique, leur solde migratoire redevenant négatif à partir de 1990.

La figure 4 montre que la grande majorité des communes de la deuxième couronne n'ont connu aucune extension de leur surface bâtie depuis 1960 : soit elles sont restées à l'écart du processus de périurbanisation, soit les constructions neuves sont restées limitées au profit d'une réhabilitation du bâti ancien vacant. Ainsi, Curley, commune de l'arrière-Côte, au sud-ouest de Dijon, desservie par des routes étroites et souvent sinueuses, a vu sa population quadrupler de 1962 à 1999 sans

extension de sa superficie bâtie. Seules une ou deux maisons neuves ont été construites et l'ensemble du bâti traditionnel fait l'objet de réhabilitations. Chambolle-Musigny, commune de la côte viticole, se caractérise, quant à elle, par une extension limitée de ses surfaces bâties (ces dernières ont progressé de 5 % entre 1962 et 1999) et une décroissance de sa population. Dans cette commune aux crus prestigieux, le prix de la terre bloque la périurbanisation et l'extension observée résulte en grande partie de la construction de bâtiments à usage agricole.

L'évolution démographique et morphologique de l'aire urbaine dijonnaise s'inscrit donc globalement dans une structure classiquement auréolaire traduisant la diffusion du processus de périurbanisation depuis le centre. Cependant, cette organisation générale est perturbée localement par plusieurs phénomènes. Certains ont été signalés au passage (discontinuité est/ouest, blocage par la Côte viticole, déformation par les axes de communication) mais doivent être analysés de plus près. D'autres, généralement moins visibles (spécificités biophysiques locales, nature des structures agraires, orientation des

politiques communales, rôle des pôles secondaires) méritent cependant une étude attentive car leur impact est loin d'être négligeable.

FACTEURS GÉNÉRAUX ET DÉTERMINANTS LOCAUX

La structure auréolaire de l'aire urbaine dijonnaise est le reflet d'une évolution de type radio-concentrique qui s'inscrit dans une logique classique de type Thünen-Alonso (1964). Ce constat nous a conduit à mettre en relation la répartition et les dynamiques de la population, d'une part, et les temps d'accès au centre de l'autre.

Le rôle de l'accessibilité

L'aire urbaine dijonnaise est desservie par un réseau routier radio-concentrique constitué de 7 radiales majeures convergeant vers le pôle urbain qui concentre la majeure partie des emplois de l'aire urbaine. Le rôle joué par les axes dans le processus de diffusion résidentielle apparaît nettement à travers l'évolution inégale du trafic des principales radiales depuis 1965 (fig. 5).

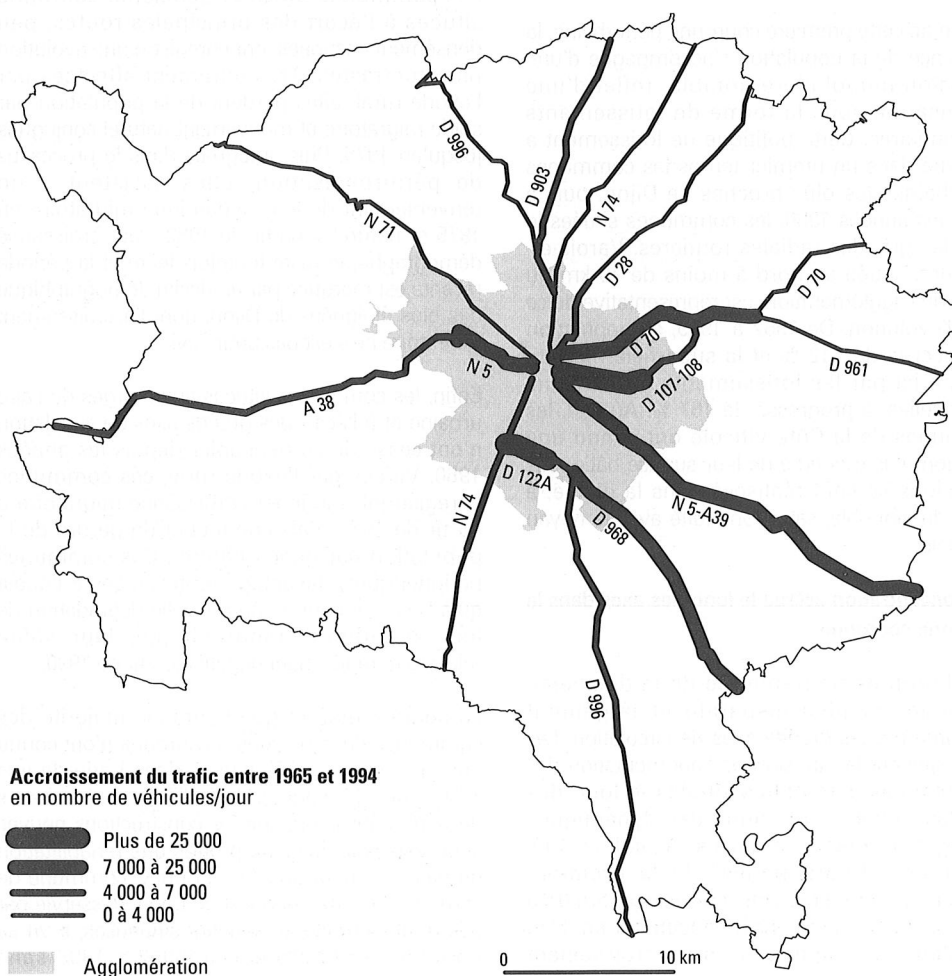


Figure 5 : L'accroissement du trafic entre 1965 et 1994 sur les principales infrastructures routières

L'évolution du trafic est tout d'abord significative des mutations du réseau. Ainsi, la forte progression observée sur la D 122A et la D 108 (accroissement supérieur à 25 000 véhicules par jour) traduit une massification des flux sur de petites départementales transformées en voies rapides. Elle souligne également une forte croissance des trafics de proximité : au sein de l'agglomération, l'intensification des flux est le reflet de la croissance démographique des banlieues et de l'aménagement de zones industrielles et commerciales périphériques. Au-delà des limites de l'agglomération, la croissance du trafic montre de fortes disparités. A l'ouest, la croissance, plus limitée, s'est concentrée sur l'A 38, alors qu'à l'est toutes les radiales principales ont vu leur trafic augmenter (hausse supérieure à 4 000 véhicules par jour sur la RN 5, la D 968, la D 996, la D 70 et la D 903). Ces évolutions de trafic sont notamment le reflet d'une dynamique périurbaine particulièrement forte au sud-est et à l'est de l'aire urbaine ; elles sont cependant perturbées sur la D 903, la RN 5 et la D 968, où un important trafic de transit accroît localement le trafic.

Pour mieux cerner la relation existant entre accessibilité au pôle dijonnais et périurbanisation, nous avons construit une carte par isochrone fondée sur la vitesse théorique sur l'ensemble des axes innervant l'aire urbaine. La détermination de ces vitesses théoriques combine les caractéristiques de la voirie (largeur et rayon de courbure des routes), l'intensité et la nature des flux (trafic et part des poids lourds) et la rugosité introduite par la présence de feux ou la traversée d'espaces densément bâtis.

La carte des temps d'accès au centre (fig. 6) souligne l'inégalité des faisceaux routiers et les variations de la vitesse sur le réseau. Les faisceaux desservant l'ouest (vallée de l'Ouche où l'isochrone 20 mn arrive au delà de l'aire urbaine), le sud-est (A 39, D 996 et D 968) et le nord (N 74 et D 903) offrent en particulier des temps d'accès au centre favorables : plus du tiers de l'espace périurbain se trouve à moins de 20 minutes du centre ville de Dijon. La confrontation de ces temps d'accès au modèle dressé à partir des dynamiques démographiques fait apparaître une nette concordance entre les espaces les plus accessibles et les zones ayant enregistré une croissance vigoureuse dès les années 1970. Les zones situées à plus de 30 minutes de Dijon correspondent aux communes dont la population stagne ou diminue. Ainsi, si la généralisation de l'automobile a favorisé une plus large diffusion de la périurbanisation, les temps d'accès routiers restent un facteur limitant cette dernière. Dans le cas de Dijon, ville de taille moyenne, l'isochrone 30 mn semble constituer une limite au delà de

laquelle le coût et le temps de transport sont trop élevés pour accroître sensiblement la population.

La confrontation de la répartition actuelle de la population au modèle de Bussièrre amendé (Bonnaïous, Tabourin, 1998) (modèle qui met en relation les populations communales cumulées et la distance au centre) souligne que la répartition des densités dépend étroitement de la distance au centre et obéit à une logique centre/périphérie (fig. 6bis).

L'expression du modèle de Bussièrre amendé (INVENTUR) nous est donné par l'expression [1] où K est le gradient des populations périurbaines, a le gradient des densités, x la distance au centre et D la densité extrapolée au centre :

$$P(x) = \frac{2\pi D}{\alpha^2} (1 - (1+\alpha x) e^{-\alpha x}) + Kx$$

En reportant à présent la distance au centre en abscisse et les temps d'accès en ordonnée, on observe une forte similitude entre la courbe décrite par les populations et le nuage des temps d'accès. Un calcul d'intégrale des vitesses moyennes par couronne permet d'aboutir à une courbe synthétisant les temps d'accès [2]

$$T(x) = \frac{e^p}{aV_{max}} (1 - e^{-ax}) + \frac{1}{V_{max}} x$$

où p est un paramètre, V_{max} la vitesse maximale en milieu périurbain et a le coefficient de croissance des temps d'accès, assimilable à un coefficient de congestion. Le modèle d'accessibilité proposé marque une rupture urbain/périurbain autour de 6 km identique pour les populations cumulées, ce qui permet d'en déduire qu'une relation existe bien entre populations cumulées et accessibilité au centre.

Ces modèles démontrent donc à la fois le rôle joué par l'accessibilité au centre dans la diffusion du processus de périurbanisation et l'existence d'une véritable rupture entre espaces urbain et périurbain qui, ici, se situe vers 6 km du centre. Toutefois la distance au centre n'explique pas toutes les différenciations observées. En effet, la périurbanisation fut tardive et plus limitée à l'ouest bien que les axes empruntant la vallée de l'Ouche offrent une bonne accessibilité au centre. De même au sud de l'aire urbaine, les communes jalonnant la côte, bien reliées au centre par la RN 74, semblent rester à l'écart du processus d'étalement périurbain. Ces différenciations locales soulignent l'importance des spécificités des communes rurales de l'aire urbaine.

Les spécificités des communes rurales

Une partie des différenciations de la croissance démographique de l'aire urbaine est à mettre en relation avec les contraintes du milieu naturel et de

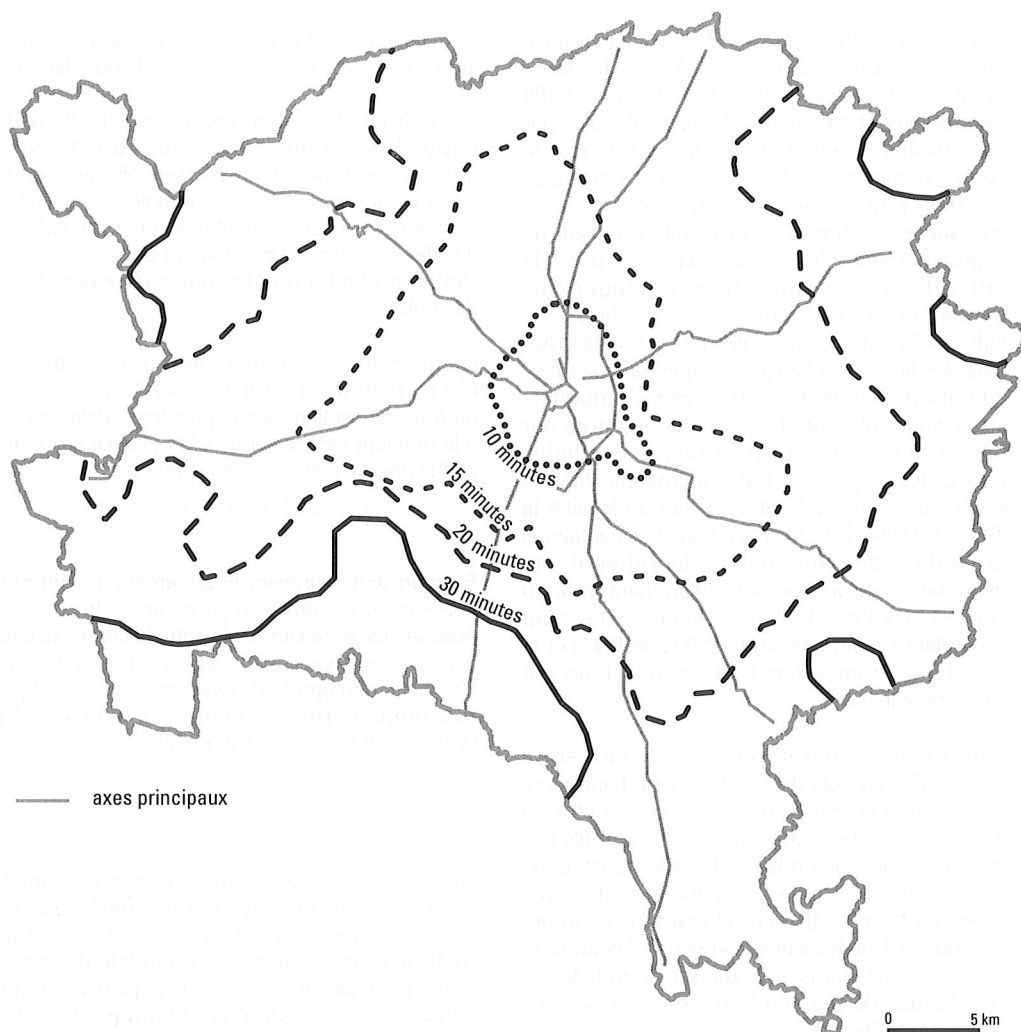


Figure 6 : Les temps d'accès au centre de Dijon

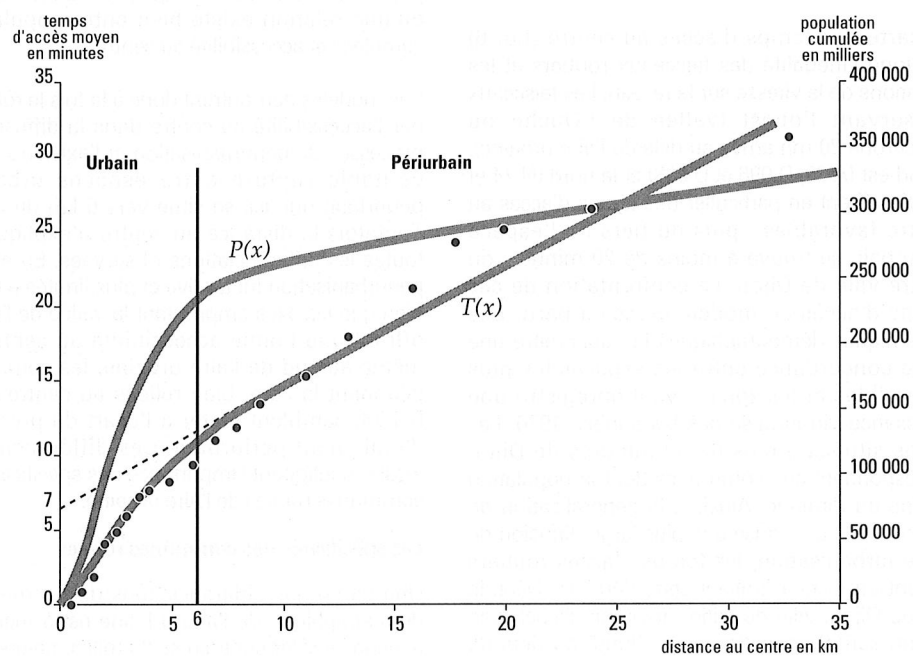


Figure 6bis : Relation entre population et temps d'accès

Figure 7 : Les types d'espaces agricoles de l'aire urbaine dijonnaise



l'occupation du sol, les politiques communales et la présence de petits pôles secondaires.

L'aire urbaine dijonnaise s'étend sur des milieux diversifiés. Le contraste est/ouest observé dans la répartition et les dynamiques de la population est le reflet d'une nette opposition entre la plaine orientale au modelé peu accidenté et les plateaux occidentaux plus élevés et entaillés par des vallées encaissées et étroites. Ces disparités des formes du relief influent sur la structure du réseau routier et sur l'accessibilité aux communes. Ainsi, l'ouest est desservi par un réseau routier plus lâche et l'alternance de plateaux et de vallées encaissées accroît la sinuosité des axes. Ces contraintes de relief gênent également l'urbanisation : à l'ouest, la présence de fortes pentes et d'espaces forestiers dont la valeur patrimoniale ne cesse de s'accroître réduit la possibilité de dégager des terrains à bâtir, alors qu'à l'est la plaine présente peu d'obstacles physiques à l'extension de ceux-ci.

L'aire urbaine s'étend également sur des espaces agricoles diversifiés, dont la résistance à la périurbanisation est inégale. Une typologie de l'évolution agricole depuis les années 1950 fondée sur l'évolution de la SAU, des terres labourables, des surfaces forestières et bâties ainsi que sur les

dynamiques des systèmes agricoles (fig. 7) permet d'appréhender ces différenciations.

Les communes les plus proches de Dijon (nord et est dijonnais) se caractérisent par une baisse générale de leur SAU sous l'effet d'une forte concurrence entre espace bâti et agriculture au détriment de cette dernière. Au nord-ouest de Dijon, maraîchage et viticulture ont fait place, au cours des années 1980, à des terres labourables sans modification du parcellaire, puis le morcellement de ce dernier a favorisé un mitage de l'espace agricole, sous l'effet de la multiplication des maisons individuelles. A l'est de Dijon, où la pression foncière ne cesse de s'accroître, la concentration des terres labourables en vastes lots favorise la construction de grands lotissements résidentiels ou d'amples zones commerciales, empiétant au coup par coup sur les terres agricoles. Le nombre d'agriculteurs est en très net recul : ainsi ces derniers ne représentent plus qu'une dizaine des 862 actifs résidents de la commune de Varois-et-Chaignot. Au sud, dans les communes de la Côte, les surfaces viticoles n'ont pas varié depuis 1955 et le vignoble constitue un obstacle foncier majeur au développement de la périurbanisation, restée limitée dans ce secteur. D'ailleurs, plus de la moitié des actifs résidents continuent de travailler dans la communes comme à Chambolle-Musigny où, sur 142 actifs recensés,

61 - des vigneron pour la plupart - continuent de travailler dans la commune.

Les communes de l'arrière-Côte, au relief plus accidenté se caractérisent par une diminution de l'emprise agricole sans extension notable du bâti, puisque la réhabilitation est ici favorisée. La SAU, dominée par les terres labourables, représente aujourd'hui moins de 25 % de la superficie communale et, depuis 1970, le nombre d'exploitations est en très net recul. A Curley, par exemple, sur les 56 actifs résidants dans la commune, on ne compte plus que 3 agriculteurs (ils étaient encore 10 en 1982). Le déclin agricole s'accompagne ici d'une extension des surfaces boisées.

A l'ouest de l'aire urbaine, l'Auxois et le Châtillonnais ont été jusque ici peu affectés par l'extension périurbaine : la SAU y reste constante ou progresse au profit de la grande culture dans le Châtillonnais et du maintien de l'élevage dans l'Auxois, où les prairies occupent encore plus de 45 % de la SAU. Enfin, dans la plaine orientale, en dépit d'une forte baisse du nombre d'exploitations,

la SAU, exploitée en terres labourables, reste importante. L'agrandissement des exploitations permet à l'agriculture de résister à la pression urbaine dans un secteur concentrant les meilleures terres et les exploitations les plus rentables de l'aire urbaine. L'accroissement de la concurrence entre agriculture et périurbanisation s'est traduit ici par une délocalisation de l'agriculture vers les zones externes de la couronne périurbaine et par un glissement de l'élevage vers l'est.

Les politiques communales en matière d'urbanisation constituent un autre facteur de différenciation ; 48 % des communes de l'aire urbaine sont dotées d'un POS, contre seulement 20 % à l'échelle départementale, écart qui souligne un accroissement de la pression foncière dans l'aire urbaine. L'évolution des résidences principales depuis 1962 et la répartition des documents d'urbanisme au 1^{er} janvier 2001 sont le reflet des structures spatiales précédemment mises en évidence. La figure 8 souligne le contraste entre les parties occidentale et orientale

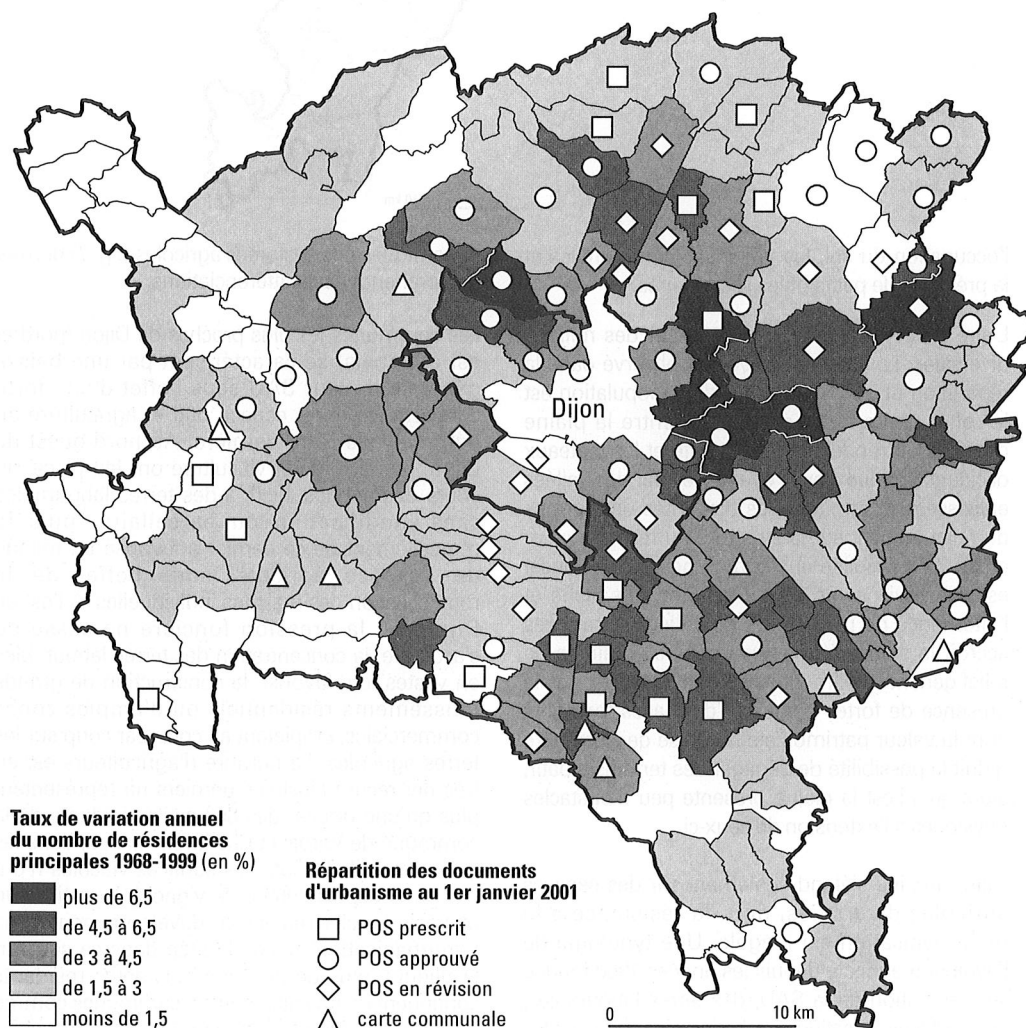


Figure 8 : L'évolution du nombre de résidences principales entre 1962 et 1999

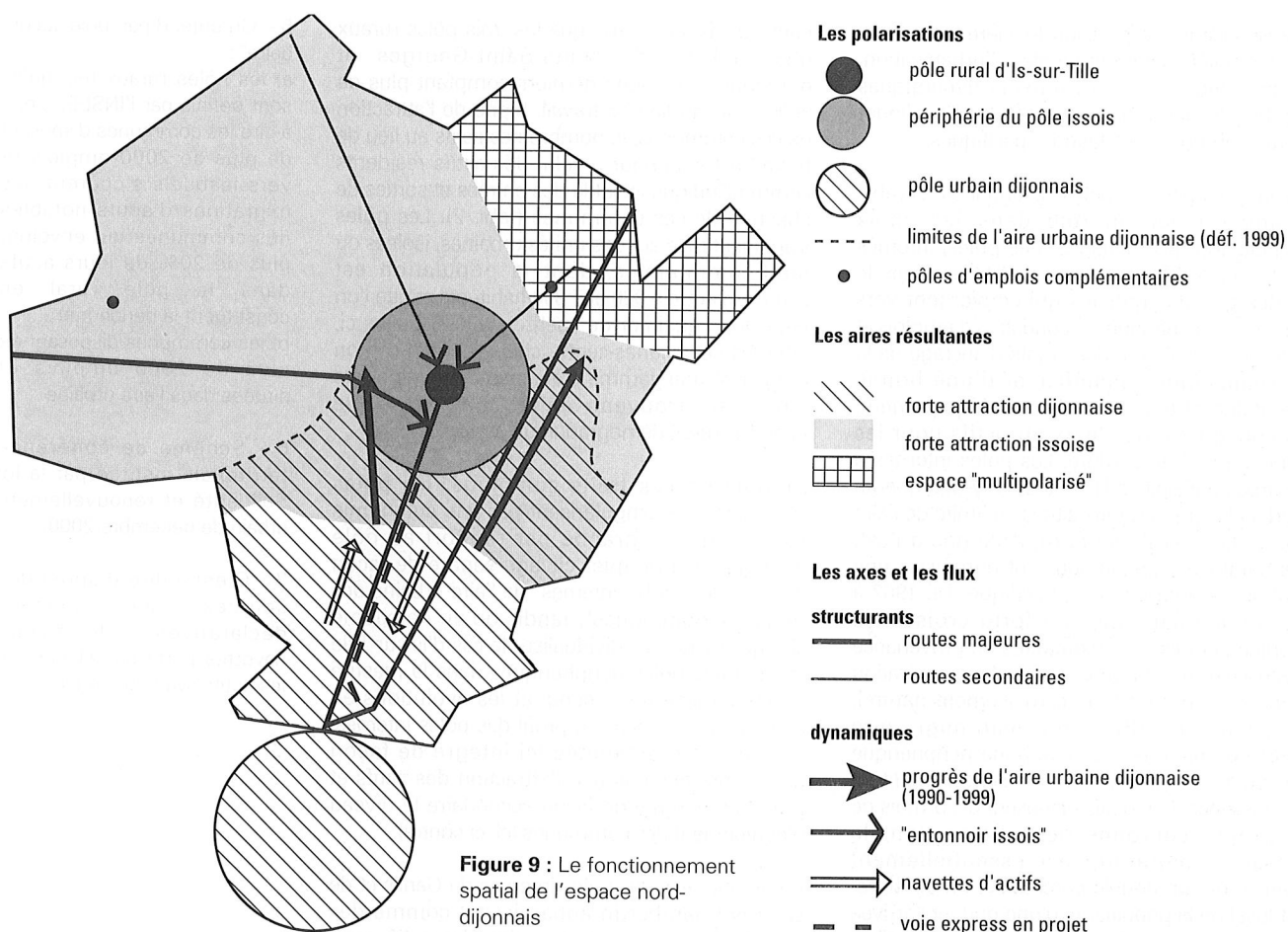


Figure 9 : Le fonctionnement spatial de l'espace nord-dijonnais

de l'aire urbaine. À l'ouest, où s'exercent de fortes contraintes sur l'extension du bâti, la construction de logements a été limitée et la majeure partie des communes ne possèdent pas de documents d'urbanisme. À l'est, où la croissance du nombre de résidences principales a été plus importante, la plupart des communes sont dotées de POS (approuvés, prescrits ou en révision), à l'exception des marges sud, restées à l'écart du processus de périurbanisation. On retrouve également les deux couronnes précédemment mises en évidence. Les communes périurbaines situées dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de Dijon disposent toutes d'un POS et ont enregistré un rythme de progression élevé de leurs résidences principales. Au delà, la croissance du nombre de logements est moindre et seules les communes bénéficiant d'une bonne accessibilité sont dotées d'un document d'urbanisme.

Les communes dont le POS fait l'objet d'une procédure de révision (12,5 % des communes de l'aire urbaine et 25 % des communes disposant d'un POS) sont de deux types. Dans le premier, qui regroupe les communes de banlieue ou du périurbain proche (au sud notamment), la révision s'explique par la volonté d'ouvrir de nouvelles zones à l'habitat dans un contexte de tassement de

la croissance démographique et de vieillissement de la population communale. Dans le second type, les communes, plus éloignées de Dijon et concentrées au nord-est de l'aire urbaine, ont largement bénéficié du desserrement de la population observé dans les années 1980-1990. L'augmentation du prix des terrains dans la première couronne périurbaine s'est en effet traduite par un éloignement des candidats à la périurbanisation, éloignement qui profite essentiellement à l'est de l'aire urbaine.

La prise en compte des politiques communales permet également d'expliquer un certain nombre de différenciations locales n'obéissant pas à la structure auréolaire précédemment mise en évidence. Ainsi, en limite nord-est de l'aire urbaine, la commune de Belleneuve, bien qu'appartenant à la deuxième couronne périurbaine, a connu une progression précoce, forte et continue de ses résidences principales, reflet d'une volonté municipale de poursuivre la croissance démographique par l'accueil de nouveaux habitants d'origine citadine afin de maintenir un bon niveau d'équipement. À l'inverse, certaines communes proches de Dijon semblent avoir limité les constructions récentes dans un souci de conserver leur caractère

villageois face à une pression foncière croissante. Ainsi, les politiques communales d'urbanisation, bien que reflétant les structures et dynamiques générales de l'aire urbaine permettent d'expliquer un certain nombre d'évolutions spécifiques.

Enfin, la proximité des pôles secondaires⁵ semble également jouer un rôle dans les choix d'implantation des ménages. Ces pôles, internes ou externes à l'aire urbaine, sont tous situés le long des grandes radiales qui convergent vers Dijon. Ces concentrations secondaires d'emplois et de services constituent des points d'ancrage de la périurbanisation : bénéficiant d'une bonne accessibilité et d'un bon niveau d'équipement, elles constituent des lieux attractifs pour les citadins en mal de verdure. Les pôles internes à l'aire urbaine (Genlis à l'est et Gevrey-Chambertin au sud) et les pôles ruraux situés en limite de l'aire urbaine (Is-sur-Tille au nord, Auxonne à l'est, Nuits-Saint-Georges au sud) ont enregistré une évolution démographique spécifique. De 1962 à 1975, ils connaissent une forte croissance alimentée par des flux migratoires en provenance de l'espace rural environnant et de l'agglomération dijonnaise et par un fort accroissement naturel. Puis à partir de 1975, leur bilan migratoire s'inverse au profit de leur couronne périphérique et ces pôles enregistrent un net ralentissement de leur croissance. Ces pôles disposent désormais de leur propre couronne périurbaine dont la croissance migratoire est essentiellement alimentée par un double processus : un desserrement local de la population, d'une part, et l'arrivée de ménages ayant quitté l'agglomération dijonnaise d'autre part. Ces pôles, points d'ancrage de la croissance périurbaine, jouent un rôle pivot dans le fonctionnement et l'aménagement du territoire périurbain. Les récentes négociations concernant les périmètres du futur SCOT⁶ et la gestation des communautés de communes sont là pour le souligner.

LES POLES SECONDAIRES FACE À L'EXTENSION DE L'AIRES URBAINE DIJONNAISE

Une analyse des échanges d'actifs ayant un emploi dans l'agglomération dijonnaise permet de souligner ce rôle pivot des pôles secondaires. La typologie de ces pôles, réalisée à partir des fichiers⁷ navettes INSEE 1999 et de l'Inventaire communal 1998, met en évidence leur résistance variable à l'attraction primaire de l'agglomération. Is-sur-Tille illustre ainsi le cas d'un pôle rural périphérique en cours d'absorption par l'aire urbaine.

Ces pôles secondaires, situés à l'intérieur ou en contiguïté directe avec l'aire urbaine présentent plusieurs caractères communs. Le nombre d'actifs au lieu de travail y est supérieur à 2000 : Genlis et Gevrey-Chambertin, situés à une quinzaine de kilomètres de Dijon au sein de l'aire urbaine, sont

dans ce cas, de même que les trois pôles ruraux d'Is-sur-Tille, de Nuits-Saint-Georges et d'Auxonne, ces deux derniers comptant plus de 3500 actifs au lieu de travail. Signe de l'attraction de ces communes, le nombre des actifs au lieu de travail est supérieur à celui des actifs résidents comme l'indique le solde des entrées et sorties de chacune de ces communes (tabl. 2). Les pôles s'appuient tous sur des unités urbaines, isolées ou multicommunales, dont la population est comprise entre 5 000 et 7 000 habitants et que l'on peut donc qualifier de "petites villes". Celles-ci, dont les communes-centre chefs-lieux de canton proposent une gamme d'équipement large à très large, se trouvent dans une phase de ralentissement démographique depuis 1975.

Au-delà de ces traits communs, les pôles secondaires se singularisent par une autonomie plus ou moins grande par rapport au pôle dijonnais. Un premier clivage sépare de façon attendue les "pôles internes" de l'aire urbaine des "pôles périphériques", tandis qu'un deuxième clivage permet d'individualiser le cas d'Is-sur-Tille au sein des pôles périphériques dans la mesure où les indicateurs récents et les évolutions en cours le rapprochent du profil des pôles internes. La typologie présentée ici intègre de façon dominante des critères d'attraction des actifs et prend en compte de façon secondaire le niveau d'équipement des communes (cf. ci-contre).

En premier lieu, les pôles internes de Genlis et de Gevrey-Chambertin apparaissent comme des nœuds d'échange intenses dont les actifs sont fortement attirés par l'agglomération dijonnaise. Respectivement situées à 15 et à 17 km de la commune de Dijon et reliées à elle en 20 minutes, ces communes retiennent moins de la moitié de leur population active résidente, la majeure partie allant donc travailler à l'extérieur (tabl. 1). Simultanément, ces communes connaissent de forts mouvements d'entrée puisque les entrants y représentent 70 % des actifs au lieu de travail. Leur structure économique est dominée par deux gros établissements industriels de 700 et de 400 emplois respectivement : fabrication de tubes cathodiques Thomson à Genlis et fabrication d'appareils électriques Simel à Gevrey-Chambertin ; dans cette dernière commune, elle est complétée par une demi-douzaine d'établissements agro-alimentaires de plus de 20 salariés. Au total, le solde des entrées et des sorties est nettement positif, en particulier à Gevrey-Chambertin où les entrées sont quasiment deux fois plus importantes que les sorties (tabl. 2). Au sein des sortants, la part des actifs qui se dirigent vers l'agglomération dijonnaise est prépondérante, de l'ordre de 70 à 75 % des sortants, ce qui témoigne des liens privilégiés entre ces communes et le pôle central. Rapportés à la population active résidente totale, les actifs

5 - On entend par "pôle secondaire" :

- a) les pôles ruraux tels qu'ils sont définis par l'INSEE, c'est-à-dire les communes disposant de plus de 2000 emplois et vers lesquels s'opèrent des migrations d'actifs notables (les communes qui envoient plus de 20% de leurs actifs dans le pôle rural en constituent la périphérie).
- b) les communes disposant de plus de 2000 emplois et situées dans l'aire urbaine.

6 - Schéma de cohérence territoriale institué par la loi Solidarité et renouvellement urbain de décembre 2000.

7 - C'est-à-dire d'après des sources de données déclaratives ; le fichier navettes porte par ailleurs sur les actifs ayant un emploi.

Critères utilisés pour la typologie

- la part des actifs résidents travaillant sur place ou "taux de rétention" permet d'évaluer la capacité du pôle à retenir ses actifs (tabl. 1).
- la part d'entrants parmi les actifs au lieu de travail et le rapport entre actifs entrants et actifs sortants de la commune expriment la capacité d'attraction du pôle sur l'extérieur (tabl. 2).
- la part des actifs qui se dirigent vers l'agglomération dijonnaise traduit l'attraction exercée par le pôle d'emploi urbain primaire (tabl. 1 et 2).
- enfin, le "niveau d'équipement" appréhendé à partir de l'Inventaire communal 1998 apporte quelques nuances ; il correspond au nombre d'équipements (commerces et services) présents sur le territoire d'une commune parmi une série de 36 "équipements" de référence (dont supermarché ou hypermarché, école primaire, médecin généraliste, trésorerie, garage...).

Tableau 1 : Répartition des actifs résidents (1999 et 1990).

Source : INSEE RGP90 et RGP99 fichiers navettes

Communes	1999			1990	
	Total	Sur place (%)	Sortants vers aggro (%)	Total	Sur place (%)
Pôles internes					
Genlis	2103	37	47,1	2151	45,7
Gevrey-Chambertin	1418	43,2	39,5	1253	50
Pôles périphériques					
Auxonne	2840	59,2	17,7	2613	67
Is-sur-Tille	1500	47,6	26,7	1512	61,4
Nuits-Saint-Georges	2418	60,5	16,3	2425	68,5
Total	10279	51,1	27,7	9954	59,8

Tableau 2 : Solde communal d'actifs en 1999

Source : INSEE RGP99 fichier navettes

	Entrants	Sortants	Solde E-S	Rapport E/S	Sortants vers aggro (%)
Pôles internes					
Genlis	1807	1325	482	1,36	74,8
Gevrey-Chambertin	1458	805	653	1,81	69,6
Pôles périphériques					
Auxonne	1912	1160	752	1,65	43,4
Is-sur-Tille	1521	785	736	1,93	51
Nuits-Saint-Georges	2234	954	1280	2,34	41,2
Total	8932	5029	3903	1,77	56,6

migrants vers Dijon atteignent presque 50 %. Enfin, ces deux pôles sont inégalement équipés : alors que Genlis propose 32 des 36 équipements essentiels, Gevrey-Chambertin n'en propose que 24.

A la différence des pôles précédents, les pôles ruraux périphériques d'Auxonne et de Nuits-Saint-Georges fonctionnent en relative autonomie par rapport à Dijon. En effet, ces communes situées à des distances plus grandes (30 et 23 km), retiennent encore notablement leur population active, puisque 60 % des actifs résidents travaillent sur place. Certes, cette proportion s'est érodée de huit points depuis 1990 mais elle permet à ces communes de conserver sur place plus de la moitié de leur population active résidente (tabl. 1). Ces communes, fortes de tous les équipements essentiels répertoriés dans l'Inventaire Communal de 1998, offrent des services de bon niveau. Simultanément, elles apparaissent comme

fortement attractives vis-à-vis des actifs puisqu'à Nuits-Saint-Georges, certes cas "extrême", les entrants dépassent de deux fois les sortants (tabl. 2); l'attraction de ce pôle secondaire, le plus important en termes d'actifs au lieu de travail, s'explique par la présence de gros employeurs notamment dans les industries agro-alimentaires en particulier vinicoles. Enfin, la rétention exercée par ces deux pôles atténue corrélativement l'attraction globale exercée par le pôle d'emploi dijonnais : 16 à 17 % des actifs résidents travaillent dans le pôle dijonnais (tabl. 1) et l'attraction dijonnaise y est moindre au sein des sortants (tabl. 2), ce qui révèle l'attraction complémentaire d'autres pôles, en particulier Beaune et Gevrey-Chambertin pour Nuits-Saint-Georges, Dole ou Genlis pour Auxonne.

Enfin, distant de 24 km de Dijon, le pôle rural d'Is-sur-Tille s'individualise au sein des pôles périphériques puisque ses indicateurs le placent en situation intermédiaire entre les pôles périphériques et les pôles internes. Le taux de rétention issois, inférieur à 50 %, est ainsi plus proche de celui des pôles internes que des pôles périphériques (tabl. 1). De même, les taux d'actifs dirigés vers le pôle dijonnais s'avèrent plus élevés que ceux d'Auxonne et de Nuits-Saint-Georges, tout en étant inférieurs à ceux des pôles de la couronne périurbaine proche (tabl. 1 et 2).

Néanmoins, un certain nombre de critères confèrent à Is-sur-Tille un rôle pivot dans l'organisation et la polarisation d'une partie du département de Côte-d'Or, comme celui d'Auxonne sur l'Est et de Nuits-saint-Georges entre Dijon et Beaune. Dans une démarche de modélisation, les influences des autres lieux centraux étant considérées comme négligeables, le pôle d'Is-sur-Tille semble ainsi jouer un rôle de "filtre" de l'attraction dijonnaise pour le nord du département (fig. 9).

Is-sur-Tille exerce en effet une polarisation forte sur un large environnement par ses emplois et ses commerces et services. Les emplois sont répartis au sein d'un tissu de PME et dans un établissement de l'entreprise multinationale SEB dont l'unité principale et originelle se trouve à Selongey, à 10 km au nord. La provenance géographique des migrants domicile-travail montre que le pôle s'est constitué deux périphéries dissociées : l'une contiguë, constituée d'une dizaine de communes dominées par la commune limitrophe de Marcilly-sur-Tille⁸ et par l'unité urbaine de Selongey, l'autre disjointe à savoir l'agglomération dijonnaise. Avec cette dernière, les échanges d'actifs sont quasiment équilibrés, à hauteur de 400 actifs dans chaque sens. Le reste des actifs travaillant à Is-sur-Tille est principalement dispersé entre les communes du nord du département et de la Haute-Marne

8 - Marcilly-sur-Tille forme avec Is-sur-Tille l'unité urbaine d'Is-sur-Tille.

voisine. Is-sur-Tille est aussi le lieu de résidence d'actifs travaillant dans les autres pôles d'emplois du nord-dijonnais tels que Selongey et le centre nucléaire de Valduc sur le plateau peu peuplé plus à l'ouest, qui comptent entre 700 et 1000 emplois chacun.

Au regard de l'attraction de ses commerces et services, Is-sur-Tille joue efficacement un rôle de lieu central pour son environnement rural⁹. Son équipement est suffisamment diversifié pour assurer une prise en charge quotidienne de la population dans les domaines alimentaire, sanitaire, domestique et administratif. L'aire d'attraction forte d'Is-sur-Tille représentée sur le modèle dépasse la zone de recrutement local privilégié du pôle d'emploi, pour se décentrer largement sur un vaste espace à l'ouest et au nord-ouest. Simultanément, l'attraction dijonnaise en termes de commerces et de services s'exerce sur l'ensemble du nord-dijonnais ; très intense sur la couronne périurbaine, elle s'affaiblit très notablement vis-à-vis du pôle issois et de toute la partie ouest de la zone. En outre, alors que le niveau de polarisation du pôle dijonnais reste stable sur la décennie 1988-1998, le niveau d'équipement du pôle issois progresse au détriment des communes de son aire d'attraction, qui perdent des équipements. Ainsi, fonctionnent indéniablement entre Is-sur-Tille et les communes alentours des complémentarités et des jeux de voisinage caractéristiques des phénomènes de polarisation, construisant un véritable système spatial en lien avec l'agglomération dijonnaise.

Mais cette polarisation semble aujourd'hui fragilisée dans sa vigueur comme dans son extension. Tout se passe comme si le pôle d'Is-sur-Tille, depuis une dizaine d'années, glissait progressivement dans l'orbite dijonnaise, évolution qui pourrait bien être accélérée par une amélioration de l'accessibilité à Dijon. Comme le montre effectivement le modèle, le pôle rural se retrouve comme pris en étau par la progression de l'aire urbaine entre 1990 et 1999. Pour la commune d'Is-sur-Tille elle-même, la part des actifs résidents allant travailler dans l'agglomération a augmenté sur cette même période intercensitaire de 18 à 26 %.

La dynamique des commerces et des services est cependant qualitativement contrastée : si l'artisanat et l'offre privée et publique de santé témoignent d'un relatif dynamisme, les commerces non-alimentaires et les services privés hors santé connaissent en revanche des reculs importants. Corrélativement, le recours fréquent au commerce dijonnais non alimentaire montre que la qualité de l'offre sur place est insuffisante, ce que masquaient des données quantitatives globales. En outre, l'aire d'attraction du pôle issois est très limitée au sud : la population de la

douzaine de communes périurbaines dijonnaises qui disposent des bases de développement les plus solides, se tourne vers Dijon. En déployant son espace d'influence dominant sur l'ouest et le nord-ouest de la région, Is-sur-Tille règne en fait sur un semi-désert rural, à l'avenir incertain, alors que Dijon assoit son influence sur des communes en expansion. Bien plus, l'attraction dijonnaise englobe la totalité des communes, donc la zone d'influence d'Is-sur-Tille, par des créneaux sectoriels spécialisés : la grande distribution, l'accueil hospitalier, les loisirs, dont le cinéma.

Ceci pose la question du fonctionnement durable de l'espace au-delà de l'aire urbaine dijonnaise, et en premier lieu du rôle que l'on attend d'Is-sur-Tille à court et moyen terme.

Le cas d'Is-sur-Tille peut-il être généralisé ? On constate que quel que soit le "pôle secondaire" considéré, les dynamiques observables sur la période intercensitaire 1990-1999 témoignent d'une érosion de la rétention des actifs résidents, la raison principale étant l'accroissement corrélatif de la part des actifs attirés par le pôle dijonnais. L'aire urbaine s'étend donc, et l'étude de l'impact socio-économique de cette évolution sur les pôles ruraux proches constitue une piste de recherche fort intéressante qui nécessiterait de prendre en compte des variables telles que les services à la personne ou la nature des emplois offerts sur place et d'en évaluer les évolutions tendanciellles.

Ainsi, l'extension périurbaine de l'agglomération dijonnaise prend, au delà du contraste est/ouest, reflet de l'opposition plaine/plateau et de l'enclavement relatif de ce dernier, la forme classique d'une extension auréolaire autour d'un centre urbain. Cette forme est étroitement liée à la structure radio-concentrique du réseau routier et aux logiques générales d'implantation liées aux distances-temps et au coût global du transport.

Les dynamiques observables combinent des phénomènes de diffusion et de concentration de la croissance urbaine. La concentration se manifeste à travers la densification démographique de la première auréole de la couronne périurbaine et par la concentration des populations le long des axes routiers en deuxième couronne. La diffusion de la périurbanisation peut être quant à elle appréhendée par le report de la croissance démographique vers des communes de plus en plus lointaines en deçà d'un seuil de 30 km. Elle est également perceptible par l'intégration en cours de pôles secondaires dont les liens fonctionnels avec l'agglomération ne cessent de se renforcer.

Enfin, une part des différenciations observées souligne l'importance des rapports entre activité agricole et pression urbaine dans l'ampleur et les progrès de la périurbanisation. Les

9 - Au total, 52 variables reprenant les 36 variables du niveau d'équipement essentiel ont été traitées. La logique de traitement mise en œuvre est du type binaire "présence/absence".

recompositions territoriales en cours sont en partie le reflet des concurrences, complémentarités et rapports spatiaux et sociaux entre la fonction agricole et la fonction résidentielle des communes périurbaines, d'autres usages de l'espace les complétant souvent (mise en valeur touristique, implantations logistiques, industrielles ou artisanales).

BIBLIOGRAPHIE

BAUER G., 1993, La "suburbia" : sommes-nous concernés ?, *Urbanisme*, n° 1, p. 67-68.

BENOIT Ph., IRRMANN Ph., ROUX J.-M., 1989, *Enquête 1989 sur 23 millions de rurbains ; suivi de : La suburbia ou le grand décentrement*, Paris, Nathan, 220 p.

BERGER M., 1989, Vers de nouveaux types de rapport villes-campagnes : La production des espaces périurbains en France et dans les pays d'économie développée, *Strates*, n° 4, p. 89-106.

BESSY-PIETRI P., SICAMOIS Y., 2001, 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines, *Insee première*, n° 765.

BONNAFOUS A., TABOURIN E., 1998, Modélisation de l'évolution des densités urbaines, in PUMAIN D., MATTEI M.F. (coord.), *Données urbaines II*, Anthropos, coll. Villes, p. 167-180.

BRUNET P., CHARVET J.P. (dir.), 1994, Le devenir des agricultures périurbaines, *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 225 p.

CHAPUIS R., 1995, L'espace périurbain : une problématique à travers le cas bourguignon, *L'Information géographique*, p. 113-125.

CIRSH, 1981, *Actes du colloque pluridisciplinaire sur la périurbanisation*, Lille, Centre Interdisciplinaire de Recherche en Sciences Humaines, 132 p.

CORNIER M.C., 1999, *L'espace périurbain français : une nouvelle phase de l'expansion urbaine (France, Centre-Est, aire urbaine lyonnaise)*, Dijon, Thèse de géographie de l'Université de Bourgogne, 310 p. (ronéo).

CREPIF, 1993, *Métropolisation et péri-urbanisation*, Cahiers du Centre de Recherche et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, n° 42, p. 5-172.

DÉZERT B., METTON A., STEINBERG J., 1991, *La périurbanisation en France*, Paris, Sedes, 226 p.

GOFFETTE-NAGOT F., 1996, Choix résidentiels et diffusion périurbaine, *Revue d'Economie régionale et urbaine*, n° 2, p. 229-246.

INRA, INSEE, 1998, *Les campagnes et leurs villes*, Paris, INSEE, 203 p.

JULIEN Ph., 2001, Les grandes villes françaises étendent leur influence, *Insee première*, n° 766, 4 p.

KAYSER B., 1993, *Naissance de nouvelles campagnes*, Le Château, éd. de l'Aube, 160 p.

LE JEANNIC T., 1997, Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes, *Economie et Statistiques*, n° 307, p. 21-41.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1995 : *L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions*, Paris, Actes de l'atelier de recherches, Bergerie Nationale de Rambouillet, 146 p.

PROST B., 1991, Du rural au périurbain : conflit de territoire et requalification de l'espace, *Revue de géographie de Lyon*, n° 2, p. 96-102.

SEGESA, 1994, *Entre ville et campagne, Les espaces de périurbanisation*, Paris, Ministère de l'agriculture, 99 p.

RENAUD E. (dir.), 2002, *Transports et périurbanisation : les enjeux territoriaux de l'aménagement de la RD 903*, Dijon, Laboratoire de Géographie THEMA, Conseil Général de Côte d'Or, 93 p.

TALBOT J., 2001, Les déplacements domicile-travail, De plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux, *Insee première*, n° 767, 4 p.

THUNEN ALONSO, 1964, *Location and Land Use*, Cambridge, Mass. Harvard Univ. Press.

VANDERMOTTEN (éd.), 1991, Les franges péri-urbaines = peri-urban fringes, *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2, p. 248-435

Adresse des auteurs :

Université de Bourgogne
2 boulevard Gabriel
21000 DIJON

robert.chapuis@u-bourgogne.fr
valerie.mannone@u-bourgogne.fr
emmanuelle.renaud@u-bourgogne.fr
cyril.enault@u-bourgogne.fr
patrick.mille@u-bourgogne.fr
jl.mairot@enesad.fr